



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 29 MAI 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf mai à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

**Présidence** : Madame Sonia BRAU, Maire.

**Présents** : Mme Sonia BRAU, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Joseph SAMAMA, Mme Brigitte AUBONNET, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, Mme Olga KHALDI, M. Kamel HAMZA, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, Fanny ACHART VICTOR, M. Vladimir BOIRE, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Georges DEGROOTE, M. Maurice IMBARD, M. Olivier GALLANT

**Absents excusés** : M. Yves JOURDAN pouvoir à M. Henri LANCELIN, Mme Lydie DUCHON pouvoir à Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS pouvoir à M. Georges DE GROOTE, M. Claude COUTON pouvoir à M. Freddy CLAIREMBAULT, M. Christophe CAPRONI pouvoir à M. Mehdi BELKACEM, M. Nicolas FARRÉ pouvoir à M. Maurice IMBARD, Mme Danièle FERNANDEZ pouvoir à Mme Sonia BRAU

**Secrétaire** : M. Vladimir BOIRE

Nombre de Conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 33

**Réf : 2024/05/12 - OBJET : Mise à jour de la carte scolaire.**

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.131-5 et L.212-7 du Code de l'éducation,

Vu la délibération n° 2008/12/8 du Conseil Municipal du 15 décembre 2008 relative à la modification de la carte scolaire applicable à compter des inscriptions effectuées au titre de la rentrée 2009-2010,

Vu la délibération n° 2010/03/19 du Conseil Municipal du 11 mars 2010 relative à la modification de la carte scolaire applicable à compter des inscriptions effectuées au titre de la rentrée 2010-2011,

Vu la délibération n° 2013/02/05 du Conseil Municipal du 28 février 2013 relative à la modification de la carte scolaire applicable à compter des inscriptions effectuées au titre de la rentrée 2013-2014,

Accusé de réception en préfecture  
0761217806466120240529 2024-05-12 DE  
Date de réception préfecture : 04/06/2024

Vu la délibération n° 2015/03/03 du Conseil Municipal du 11 mars 2015 relative à la modification de la carte scolaire applicable à compter des inscriptions effectuées au titre de la rentrée 2015-2016,

Vu la délibération n° 2017/01/25 du conseil municipal du 25 janvier 2017 relative à la modification de la sectorisation scolaire applicable à compter des inscriptions effectuées au titre de la rentrée 2017/2018,

Vu la délibération n° 2021/03-2/5 du Conseil Municipal du 31 mars 2021 relative à la modification de la carte scolaire par inclusion des nouvelles rues du quartier Charles Renard rattachées au Groupe Scolaire Jacqueline de Romilly à compter des inscriptions effectuées au titre la rentrée 2021/2022,

Considérant qu'il convient de modifier la carte scolaire à la suite de la construction du nouveau groupe scolaire Dorine BOURNETON,

Considérant toutefois que les enfants déjà scolarisés pourront poursuivre leur scolarité dans l'établissement dans lequel ils se trouvent et que les demandes de dérogations seront étudiées avec bienveillance,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur l'adjoint au Maire et délibéré,

### **DELIBERE**

**Article 1 : Décide à l'unanimité** que l'affectation des enfants du quartier Charles Renard s'effectuera selon les trois périmètres d'affectation suivants :

Jacqueline de ROMILLY :

Allée Colonel Bourgoïn

Allée des Dirigeables

Allée Albert Eteve

Allée Maurice Farman

Allée des Faucheurs de Marguerite

Allée Maryse Hilsz

Allée Dominique Larrey

Allée Pierre-Georges Latécoère

Allée Marie Marvingt

Allée du Commandant Mouchotte

Allée Marcel Reine

Allée Alberto Santos Dumont

Allée Major Thierry Serrat

Allée Henry Potez

Allée Caroline Aigle

Allée Amélia Earhart

Allée Jacqueline Auriol

Allée du Comte de la Vaulx

Allée de la Maison Saint Louis

Accusé de réception en préfecture  
078-217805456-20240529-2024-05-12-DE  
Date de réception préfecture : 04/06/2024

Allée du Commandant Parison  
Allée Louis Blériot  
Avenue Geneviève de Galard  
Avenue Tom Morel  
Boulevard Georges-Marie Guynemer  
Cours Austerlitz  
Ferme de Gally  
Rue Olivier Mazotti  
Rue Jean Mermoz  
Rue Maryse Bastié

Dorine BOURNETON :

Allée de la Closerie de Gally  
Allée du Petit Champ  
Allée Paul Langevin  
Allée de la Fontaine en l'Air  
Allée de la Grille du Roi  
Allée Saint Exupéry  
Chemin avenue de Villepreux  
Impasse Divay  
Impasse Jardin de Maintenon  
Impasse Tournerie  
Rue Charles-Emile Le Roy  
Rue Victor Basch  
Rue du Docteur Vaillant (à partir du n° 48)  
Rue Guy Moquet

Zone variable de ROMILLY/BOURNETON :

Allée Colette Deréal  
Allée Claude Erignac  
Allée Claire Romain  
Allée des Deux Platanes  
Allée de l'Etoile Royale  
Allée de la Petite Carrière  
Avenue du Général de Gaulle  
Boulevard Colonel Arnaud Beltrame  
Esplanade Napoléon Bonaparte  
Place Jean-Baptiste Lully

Accusé de réception en préfecture  
078-217805456-20240529-2024-05-12-DE  
Date de réception préfecture : 04/06/2024

Rue du Champs de Manœuvre  
Rue Charles de Foucauld

**Article 2 : Décide** en conséquence la création de deux nouveaux périmètres scolaires et la modification de la carte scolaire sur le quartier Charles Renard.

**Article 3 : Indique** que cette actualisation de la sectorisation scolaire sera mise en application à compter des inscriptions à venir pour la rentrée 2024/2025.

**Article 4 : Précise** que les autres dispositions de la carte scolaire adoptées par délibération n° 2008/12/8 du 15 décembre 2008, modifiées par délibérations n° 2010/03/19 du 11 mars 2010, n° 2013/02/5 du 28 février 2013, n° 2015/03/3 du 11 mars 2015, n° 2017/01/22 du 25 janvier 2017 et n° 2021/03-2/5 du 31 mars 2021 et non affectées par les changements résultant de la présente délibération, demeurent en vigueur.

Délibération rendue  
exécutoire par transmission  
en Préfecture le : **- 4 JUIN 2024**  
et par publication en ligne le :

**- 4 JUIN 2024**  
Saint-Cyr-l'École,  
le : **- 3 JUIN 2024**

**Sonia BRAU**  
Maire  
Conseiller départemental  
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Sonia BRAU  


Pour extrait certifié conforme

**Sonia BRAU**  
Maire  
Conseiller départemental  
Vice-Président de Versailles Grand  
Parc

**Vladimir BOIRE**  
Secrétaire de séance

Signé électroniquement par :  
Vladimir BOIRE



Le 3 juin 2024

Accusé de réception en préfecture  
078-217805456-20240529-2024-05-12-DE  
Date de réception préfecture : 04/06/2024